

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 250331AR050CB

Arrêté portant réglementation du stationnement - Rue des Récollets à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Mme DRUBAY Claire de réglementer le stationnement Rue des Récollets afin de faciliter une livraison,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 places de stationnement le Lundi 7 avril 2025, devant le n°51 rue des Récollets à Hondschoote.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la police rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme DRUBAY Claire, information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 31 MARS 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'H. Saison', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNE D'HONDSCHOOTE' at the top and 'NORD' at the bottom, with a star on either side. In the center of the stamp, there is a coat of arms featuring a castle tower and a sun. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.